ecomaison

Speedmeeting Rudologia

Aix-en-Provence

23.06.25

Vos interlocuteurs/trices

Alice ARNOUT
Chargée de mission Centre Est
aarnout@ecomaison.com
06 03 71 32 02

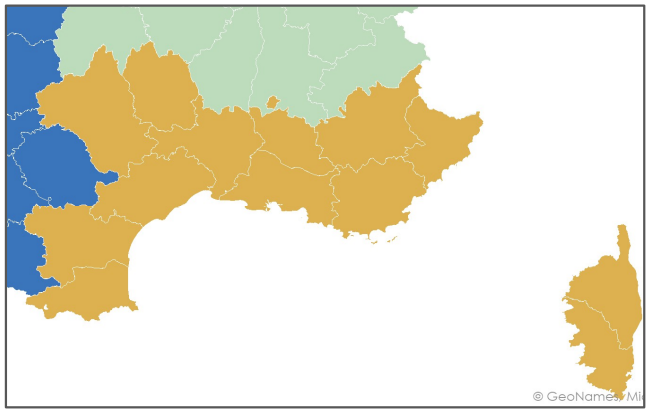

Chloé PEREYROL
Chargée de mission Sud & Sud-Est
cpereyrol@ecomaison.com
06 28 09 87 25

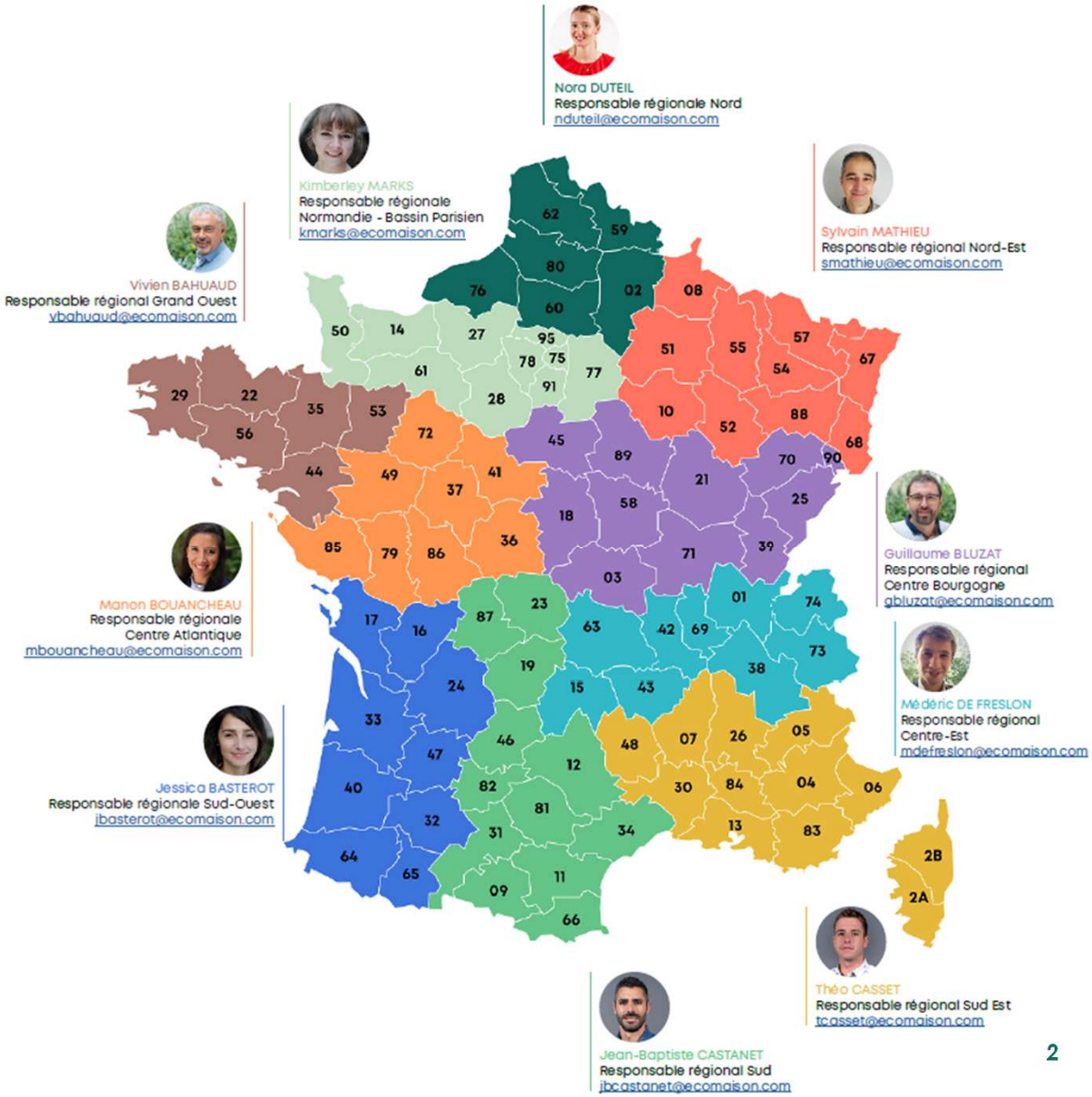

ecomaison

Plus de 10 ans d'expérience

2011 — **Création** d'Eco-mobilier

2012 —

Agrément
pour les meubles et la literie usagés

2018 —

Agrément
pour les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage

2022 —

Agrément
pour les jeux et jouets

Agrément pour les articles de bricolage et de jardin

Agrément pour les produits et matériaux de construction du bâtiment

2023 —

Agrément
pour les articles de décoration textile

ecomaison

Déploiement de solutions de collecte de recyclage pour **tous les objets et matériaux de la maison**

Chiffres clés 2023

L'éco-organisme des objets & matériaux de la maison

14 000 contrats d'adhésion

5,2 millions de tonnes de produits mis en marché sur nos filières

332 millions d'euros d'éco-participation

- dont Ameublement 278 M€
- dont Jeux et Jouets 30,4 M€
- dont Bricolage et jardin 14,7 M€
- dont Produits et Matériaux du Bâtiment (cat.2) 9,4 M€

Des collectes partout en France

+ 8 600 points de collecte

4 600 déchèteries publiques
2 600 distributeurs et enseignes
600 points ponctuels
600 acteurs solidaires
200 déchèteries profesionnelles

1,6 million de tonnes d'objets et matériaux collectés dont 1,5 million sur la filière ameublement

Des matières recyclées et de l'énergie

97% de valorisation

800 000 tonnes de bois
300 000 tonnes de combustible solide de récupération (CSR)
70 000 tonnes de ferraille
11 000 tonnes de mousses
10 000 tonnes de plastique

46 % Valorisation énergétique
48 % Recyclage
5 % Réemploi

Priorité au réemploi

600 conventions signées avec les associations solidaires

ecomaison

sommaire

01

Actualités des Contrats Ecomaison

02

Consignes de tri

03

Soutiens et déclarations

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
ABJ : Articles de Bricolage-Jardin non thermiques
JJ : Jeux, Jouets non électriques/électroniques
PMCB : Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment

1

Actualités des contrats Ecomaison

ecomaison

Nouveau contrat DEA : rappel des changements de barèmes

	Contrat 2018 – 2023	Contrat 2024 – 2029
Collecte séparée – Forfait	2 500 €/déchèterie	3 050 €/contenant
Collecte séparée – Variable	20 €/t	24,4 €/t
Collecte non séparée – Forfait	1 250 €/déchèterie	1 525 €/déchèterie
Variable recyclage	65 €/t *(DCT)* 115 €/t *(PAP)*	79 €/t *(DCT)** 140 €/t *(PAP)**
Variable valorisation	35 €/t *(Bois)* et 60 €/t *(TV)* 80 €/t *(PAP)*	43 €/t *(DCT)** 98 €/t *(PAP)**
Zone réemploi	/	200 €/déchèterie
Communication	0,10 €/an/hab	0,01 €/an/hab

*Avec application des règles d'éligibilité :

- BOIS : 51 % recyclage et 90 % valorisation totale (2 conditions à remplir)
- TOUT-VENANT et PORTE A PORTE : 90 % valorisation totale (1 condition à remplir)

ecomaison

Le périmètre ABJ : 2 éco-organismes agréés sur les CAT3&4

Eco DDS | EcoLogic | valobat | ecomaison

Catégorie 1
Outillages du peintre

Catégorie 2
Machines et appareils motorisés thermiques

Catégorie 3
Matériels de bricolage, dont l'outillage à main

Les matériels de bricolage, dont l'outillage à main

Autres produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin

Catégorie 4
Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin

Les pots de fleur et contenants de culture

Les bâches

Liste de visuels non exhaustive

Exclusions : ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE

21 avril 2022 : agrément Ecomaison

21 déc 2023 : agrément Valobat

21 oct 2024 : agrément OCABJ

ecomaison

Contractualisation nouveau contrat ABJ

- **Collectivités qui basculent chez Valobat :** mail d'information envoyé en mars 2025
- **Nouvelle délibération au profit des deux éco-organismes agréés** (même si vous restez avec Ecomaison)
- **Gestion des caisses palettes** reste chez Ecomaison (mandat Valobat)
- **Signature des contrats** avec effet rétroactif au 1er janvier 2024 pour les soutiens
- Signature sur l'Extranet Ecomaison (pour les collectivités restant avec Ecomaison)

ecomaison

Nouveautés contrat ABJ

	Type de soutien	Montant de base
Nouveau	Soutien forfaitaire (benne)	Rappel montant 2023 : 2500€ - **2700€** pour benne 30m3 - **1350€** pour benne <30m3
Maintien	Soutien variable (benne)	Rappel montant 2023 : 20€ / t - **20€ / t**
Maintien	Soutien forfaitaire (caisses palettes)	Forfait annuel de **150€** à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ
Maintien Evolution	Soutiens variables au **recyclage** pour les ABJ collectés par la Collectivité	- Bois : 65€/t - Inertes : de 5€ à 19€/t - Ferrailles : 0€/t - Porte-à-porte : 115€/t
Maintien	Soutiens variables à la **valorisation énergétique R1** pour les ABJ collectés par la Collectivité	- Bois : 35€/t - Mélange : 60€/t - Porte-à-porte : 80€/t
Maintien	Zone réemploi	Forfait annuel de **100€** à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ
Nouveau	Communication (à la mise en place de caisses palettes)	Forfait de **100€** à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ

ecomaison

Schémas de collecte ABJ/JJ : cas d'une déchèterie équipée en contenant(s)

Il est interdit de mettre des PETITS OBJETS dans les BENNES !

1 Tri par matériau

ABJ inertes

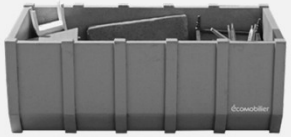

INERTES

ABJ / JJ métalliques

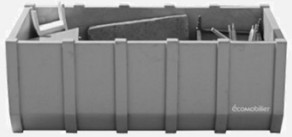

METAUX

Collecte non séparée
Prise en charge financière

ABJ / JJ autres matériaux

2 Tri par taille

GROS ABJ/JJ*

DEA MELANGE

et

BOIS multi-REP*

et/ou

PLASTIQUES multi-REP*

PETITS ABJ/JJ*

ET

En l'absence de caisse, les PETITS objets vont dans les bennes gérées par la dct

Collecte séparée
***Equipement de la déchèterie au choix de la collectivité**

ecomaison

Le périmètre Jouets

Jouets

Figurines d'actions

Jeux de construction

Poupées

Peluches

Jouets premier âge

Véhicules miniatures

Arts créatifs

Jouets d'exploration et autres jouets

Jeux de plein air

Bicyclette jouet

Porteurs

Jouets sportifs

Jouets d'été

Jouets du jardin

Jeux de société

Jeux de société

Puzzles

Maquettes

Jouets cadeau

Exclusions : articles d'écriture/dessin et produits DEEE

Dysfonctionnement systématique en cas de **présence de DEEE** : Risque incendie, impact sur la collecte

Moratoire PMCB

- **Moratoire :** Ecomaison salue la décision de la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher qui appelle à une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés pour construire une filière viable économiquement et adaptée aux réalités du terrain.
  - Publication prochaine de l'arrêté définissant les mesures pouvant être suspendues
  - Consultation avant l'été des différents acteurs de la filière par le Ministère
- **Priorités Ecomaison** :
  - Stabiliser le cadre réglementaire en donnant de la visibilité sur du long terme aux entreprises.
  - Optimiser le maillage des points de collecte, pour qu'il soit efficient économiquement et géographiquement suffisant
  - S'accorder sur une progressivité de la montée en puissance pour une filière soutenable économiquement

ecomaison

Non ré-agrément de l'OCAB

Motifs de non-réagrément de l'OCAB (décision du 23 janvier 2025) :

- Non mise à jour des formules d'équilibrage entre les éco-organismes agréés
- Absence de calendrier de mise en œuvre opérationnelle de l'outil unique conjoint de traçabilité des déchets
- Absence d'outil unique conjoint pour les détenteurs

Conséquence : suspension des signatures des contrats collectivités par l'OCAB.
Une communication de l'OCAB et des éco-organismes agréés sera réalisée dès la reprise des signatures.

→ Ceci n'arrête pas le déploiement opérationnel des contrats déjà signés
→ Ceci n'empêche pas la réalisation des RDV de présentation du contrat et simulateur PMCB

Cartographie PMCB

- Un outil interactif de cartographie des points de maillage par le réseau CERC (Observatoires régionaux de la filière Construction) : https://www.cerc-paca.fr/pole/materiaux-dechets-et-economie-circulaire/
- Une cartographie mise à jour régulièrement, des points de reprise, par flux, accessibles gratuitement (sous conditions) aux professionnels, sur le site de l'OCAB : https://oca-batiment.org/

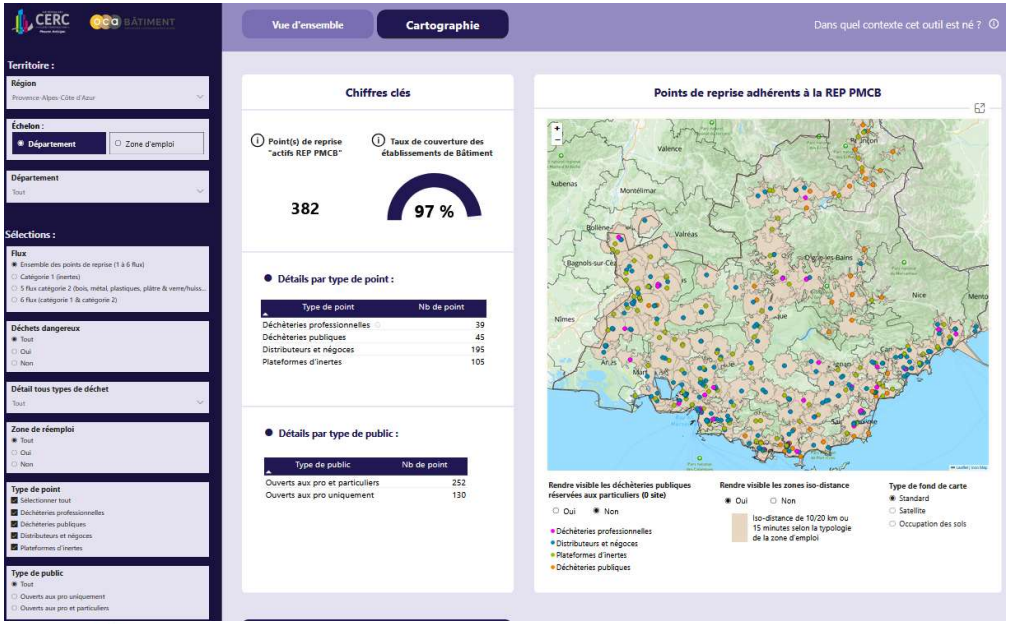

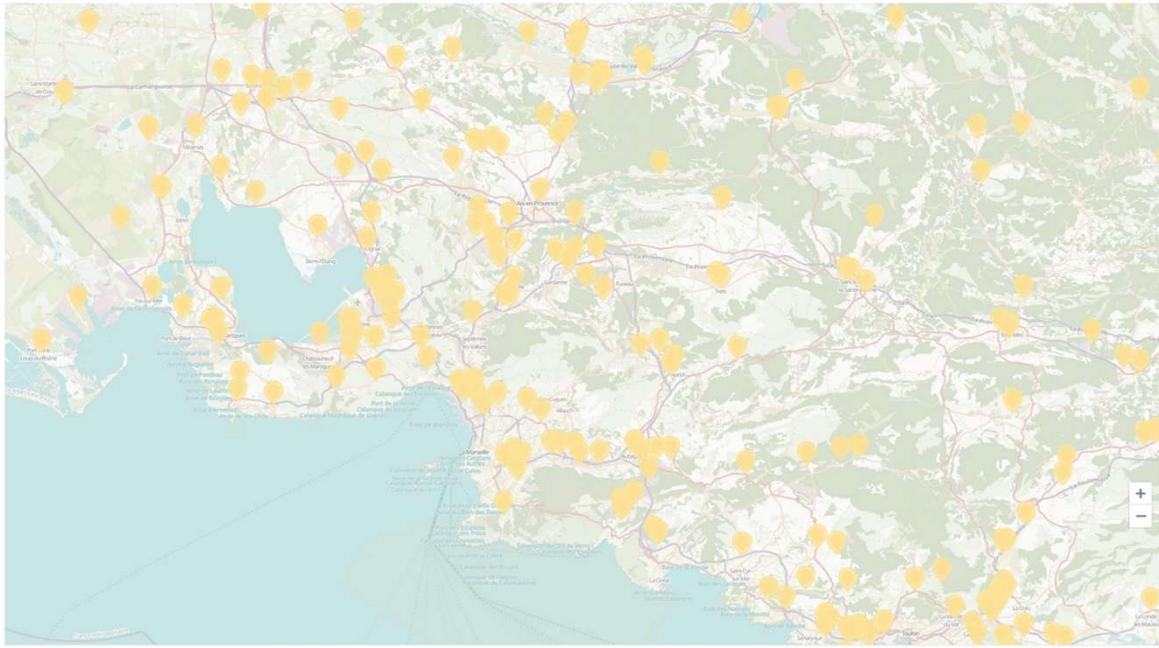

ecomaison

2

Consignes de tri

Rappel des consignes de tri objets métalliques et inertes

Meubles en métal

Jouets en métal

Articles de bricolage et jardin en métal

Articles de bricolage et jardin inertes

Benne métaux

Benne/alvéole gravats

ATTENTION : interdiction des éléments électriques, électroniques et thermiques

Ne pas mettre dans le(s) contenant(s) Ecomaison
A orienter vers la filière D3E

- Tous les jouets électroniques, électriques et à pile ou batterie doivent être orientés dans la filière D3E
- Risque d'incendie important si dépôt dans la(les) benne(s) Ecomaison (batterie au lithium notamment)
- Les appareils motorisés thermiques doivent être orientés vers la filière adéquate

Ne pas mettre dans le(s) contenant(s) Ecomaison
A orienter vers la filière ABJ thermiques

ecomaison

Les caisses palettes

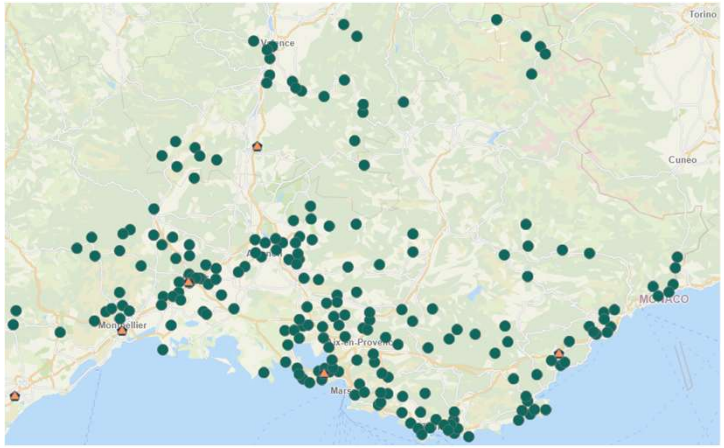

- Chartées Ecomaison – Dimensions : 1m x 1m x 1m30 – 600 L
- **2 à 6** caisses palettes par déchèterie à mettre prioritairement à couvert
- Livrées **avec** couvercle : les **couvercles restent sur place lors des rotations**
- Demandes d'enlèvements à effectuer via l'Extranet – délais d'enlèvement : **2 à 5 jours ouvrés** selon le nombre de caisses palettes

---

- A date, près de **3 500 points** dotés de caisses palettes
- En 2024 : plus de **3 000 T** collectées
- **79 T** collectées en région PACA, **36 T** en Corse, et **179 T** en Occitanie en 2024

N'hésitez pas à revenir vers vos interlocuteurs régionaux si vous souhaitez mettre en place des caisses palettes.

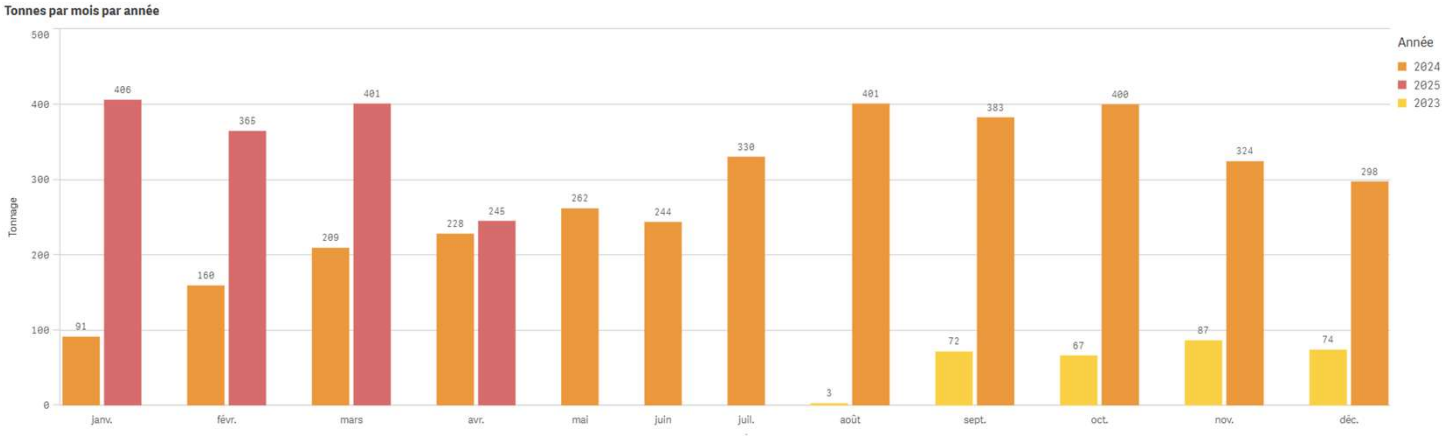

ecomaison

Mise à jour des consignes de tri huisserie : amiante

Voir la version en ligne

OCA BÂTIMENT
ORGANISME COORDONNATEUR AGRÉÉ

ecomaison

Mise à jour des consignes de tri huisserie sur vos points de collecte

Chers partenaires collectivités,

Dans le cadre de votre contrat PMCB, vous avez **mis en place la collecte des huisseries sur une ou plusieurs de vos déchèteries** avec Ecomaison comme éco-organisme opérationnel.

Suite à des **signalements** par les centres de traitement de présence potentielle d'amiante dans ce flux, des **mesures conservatoires doivent être mises en place afin de préserver les différents intervenants sur la gestion de ce flux**. Une étude est en cours afin de préciser les huisseries impactées par cette thématique. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informer de l'évolution de la situation.

Vous trouverez ci-joint la **mise à jour des consignes de tri OCAB** applicable à ce flux huisseries sur vos points de collecte, et ce, dès à présent.

Comptant sur la bonne application sur vos déchèteries des consignes ci-après : 👇

Mise à jour consignes de tri Huisserie

ecomaison

- Signalement de la présence potentielle d'amiante dans les huisseries
- Mesures préventives visant à sécuriser l'ensemble des acteurs de la collecte et du traitement du flux
  - Accepter les menuiseries dont l'année de fabrication est postérieure à 1997
  - Le cas échéant : s'adresser à une installation agréée pour le traitement de l'amiante

Mesures temporaires en attendant de clarifier la situation (étude en cours)

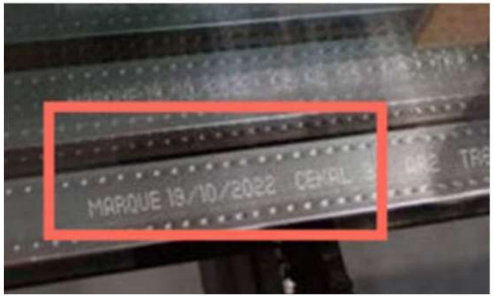

3

Soutiens et déclarations

DECLAREO

- Plateforme unique pour les déclarations filières DEA / ABJ / JJ /PMCB
- En cours de développement
- **Ouverture prévue pour l'été** : communication et dates webinaires à venir
- L'ensemble des déclarations pour les soutiens du **S1 & S2 2024 + S1 2025** des 4 filières sera ouvert sur DECLAREO :

→ **préparez dès maintenant vos attestations pour déclarer vos tonnages** *(modèle d'attestation disponible sur l'Extranet de l'OCAB)*

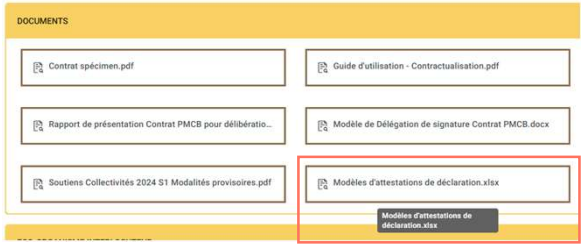

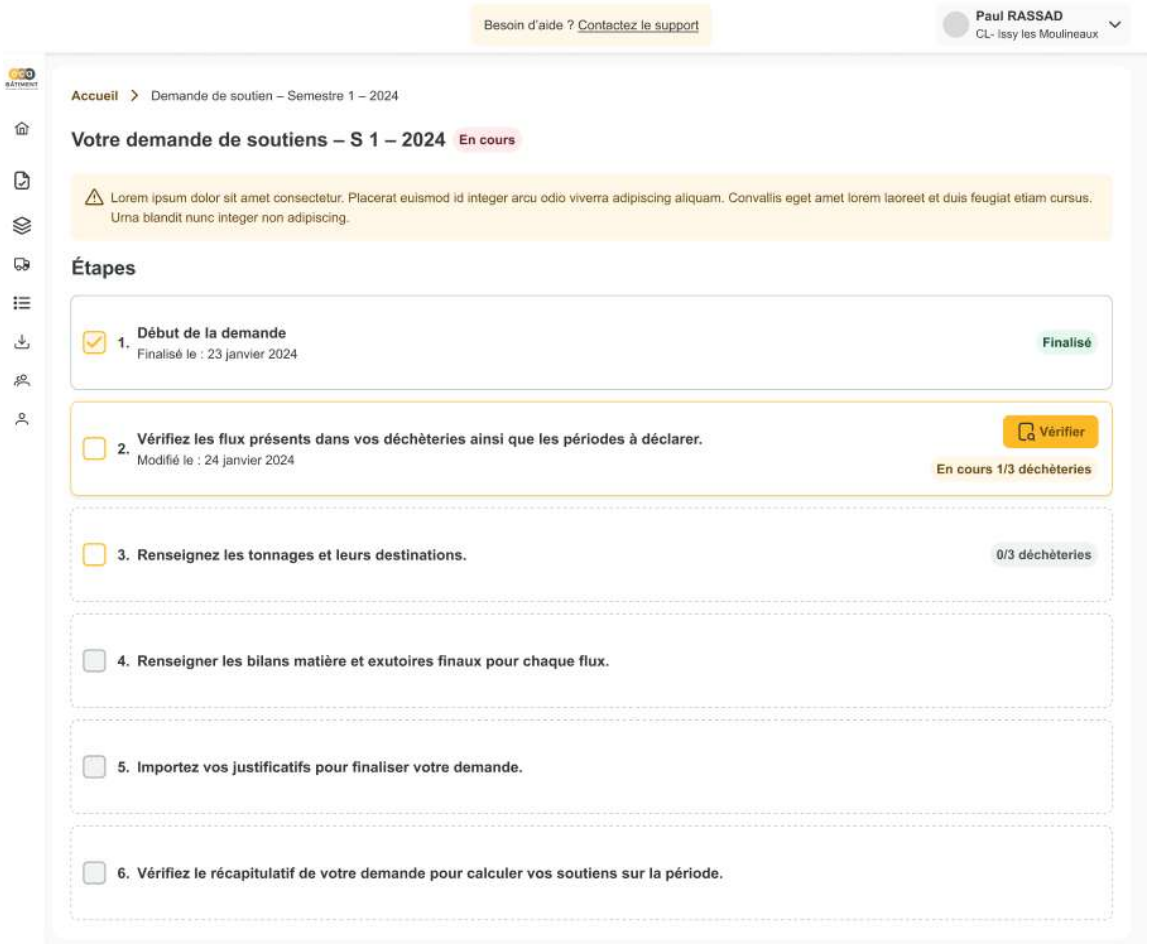

ecomaison

Besoin d'aide ?

Appelez-nous
au **0811 69 68 70**
(Service 0,05€/appel + prix d'un appel local)

Ecrivez-nous à
contact@ecomaison.com

Découvrez tous les documents utiles sur l'Extranet dans l'onglet « Documents »

Ecomaison.com

Merci !

Vos interlocuteurs/trices

Alice ARNOUT
Chargée de mission Centre Est
aarnout@ecomaison.com
06 03 71 32 02

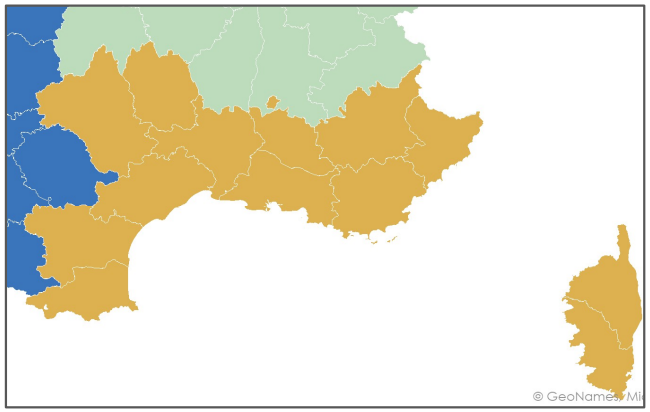

Chloé PEREYROL
Chargée de mission Sud & Sud-Est
cpereyrol@ecomaison.com
06 28 09 87 25

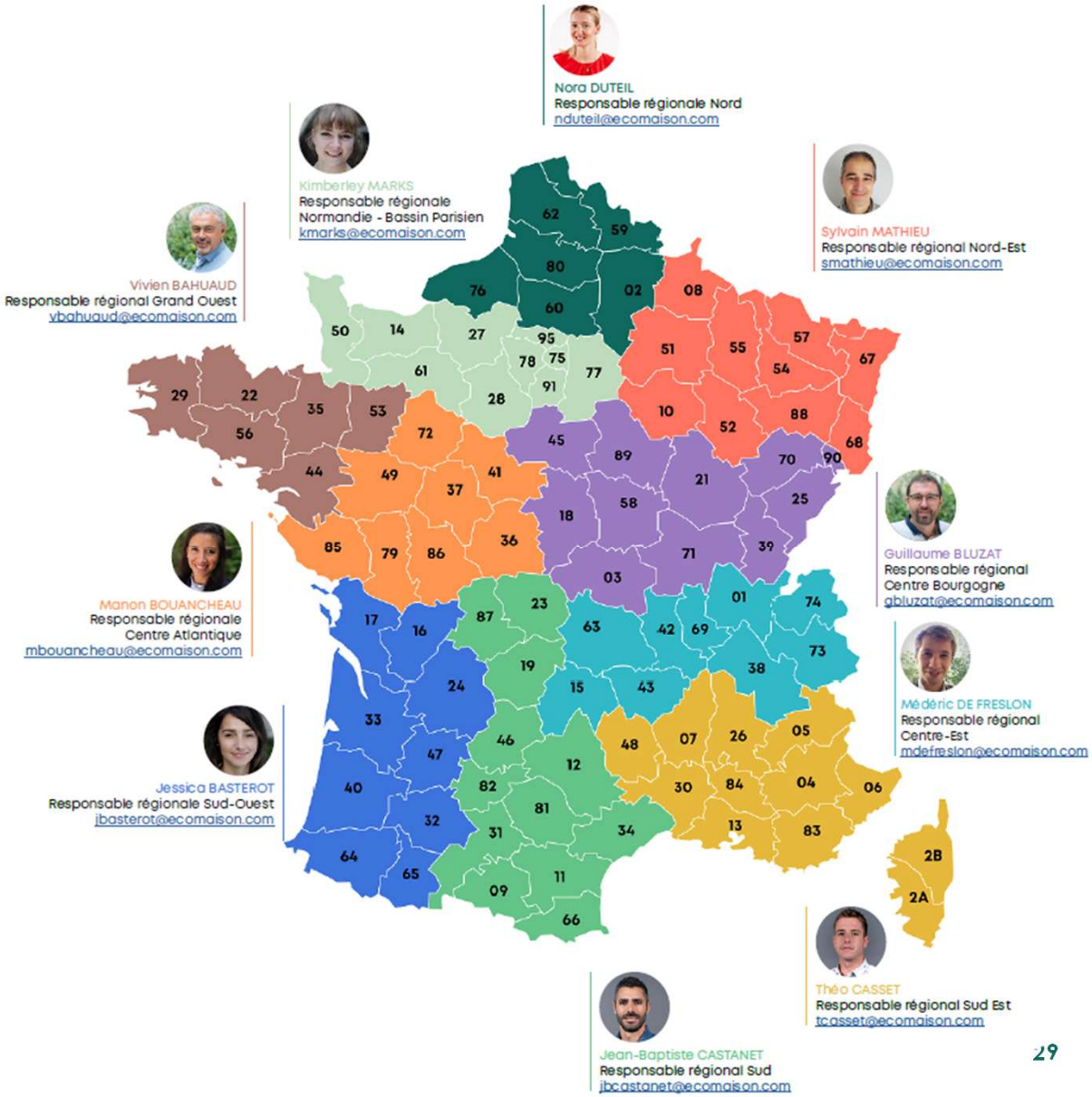

ecomaison